REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

N° 0003036 /MESR/CAB /Cellcom/srs

Dakar, le 02 NOV. 2015

COMMUNIQUE

Prolongation de la date limite de paiement des droits d'inscription pour les nouveaux bacheliers 2015 orientés dans la première liste

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche informe les 29781 nouveaux bacheliers orientés dans la première liste consultable sur la plateforme **orientation.campusen.sn** de la prolongation de la date limite de paiement des droits d'inscription jusqu'au **dimanche 08 novembre 2015 à minuit**.

Pour rappel, les nouveaux bacheliers orientés dans les universités publiques sénégalaises peuvent s'acquitter des formalités de paiement de leurs droits d'inscription (**25.000 FCFA + 500 FCFA de frais de transfert**) auprès des prestataires de transfert d'argent agréés par le Ministère. Il s'agit de **La Poste**, de **Wari**, de **Joni Joni**, de **Money Express**, d'**Orange Money** et d'**ATPS/Ferlo**.

Passé ce délai, les bacheliers qui ne se seront pas acquittés du paiement de leur droit d'inscription perdront irrévocablement leur droit à être orienté dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

Pour toute information sur les orientations et les procédures de paiement, visitez le site **www.campusen.sn.**

Le Ministre

Mary Teuw NIANE

Immeuble Adja FatouNourou Diop, Allées Papa Gueye Fall – BP : 36005, Dakar, Sénégal
Tél. : +221 33 889 81 31 - Fax : +221 33 822 45 63 – Email : campusen@mesr.gouv.sn